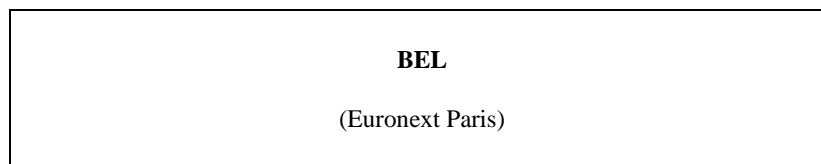


221C2828

FR0000121857-OP035-R07

22 octobre 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.



- 1- Le 22 octobre 2021, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société anonyme Unibel<sup>1</sup>, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société BEL en application de l'article 236-3 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 19 mars 2021 (cf. notamment D&I 221C0597 du 19 mars 2021).

A ce jour, le concert composé du groupe familial Fiévet-Bel et des sociétés Unibel<sup>2</sup> et Sicopa<sup>3</sup> détient 6 560 551 actions BEL représentant 9 776 917 droits de vote<sup>4</sup>, soit 95,46% du capital et 82,21% des droits de vote de cette société<sup>5</sup>.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions BEL qu'il ne détient pas directement et indirectement **au prix unitaire de 550 €** soit 311 784 actions BEL représentant 443 262 droits de vote, soit 4,54% du capital et 3,73% des droits de vote de cette société<sup>5</sup>.

Il est précisé que l'initiateur, qui remplit d'ores et déjà les conditions de détention relatives au retrait obligatoire, a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait, en application des articles 237-1 à 237-3 du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société BEL sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

---

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par le groupe familial Fiévet-Bel (familles Fiévet et Sauvin).

<sup>2</sup> Société anonyme contrôlée par le groupe familial Fiévet-Bel.

<sup>3</sup> Filiale à 100% de la société BEL.

<sup>4</sup> En ce compris les 80 620 actions BEL détenues en propre par la société et les 1 591 472 actions BEL d'autocontrôle détenues par la société Sicopa (elle-même intégralement détenues par BEL), l'ensemble de ces actions n'étant pas visées dans le cadre de l'offre.

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé de 6 872 335 actions représentant 11 892 271 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.